



Accès aux parties communes

Par **010753**, le **06/04/2011** à **10:01**

Bonjour,

Propriétaire d'un box dans un immeuble, je me vois refuser l'accès aux deux entrées de cet immeuble par le syndic qui m'indique que les propriétaires de parkings doivent emprunter la porte d'accès voitures du parking et la rampe destinée aux véhicules.
Est-ce légal, et sinon comment obliger le syndic à me fournir un badge d'accès à l'immeuble ?

Par **chris_idv**, le **06/04/2011** à **10:20**

Bonjour,

Que stipule le règlement de copropriété des emplacements des parking/box ?

A priori en qualité de propriétaire d'un emplacement de parking vous n'avez pas à accéder via les parties communes de l'immeuble d'habitation ... donc le syndic de gestion de l'immeuble à, à priori, raison.

Cordialement,

Par **010753**, le **06/04/2011** à **11:52**

Le règlement de copropriété ne stipule rien en ce qui concerne les parkings et leur accès.

Votre réponse me surprend un peu car je pensais que tout copropriétaire, d'un lot quel qu'il soit, d'une copropriété, avait, sauf article du règlement le restreignant, le droit d'accéder aux parties communes. D'autre part, m'inviter à emprunter la rampe d'accès des véhicules me semble étrange eu égard à la sécurité d'un piéton dans cette rampe...

Par **corima**, le **06/04/2011** à **12:54**

Ce qui veut dire que même si vous allez chercher votre pain, vous êtes obligé de passer par le parking au lieu de passer par l'entrée principale de l'immeuble ?

Par **010753**, le **06/04/2011** à **18:16**

J'ai dû mal m'expliquer : je ne possède dans cet immeuble qu'un box pour ma voiture : pas question d'aller chercher le pain, mais simplement mon véhicule, en accédant au sous-sol par l'entrée et l'ascenseur de l'immeuble et non par la rampe comme veut m'y contraindre le syndic !

Par **corima**, le **06/04/2011** à **21:26**

Non, vous vous êtes bien exprimé mais on pouvait comprendre également que vous habitez l'immeuble. Donc si vous n'avez qu'un box, il est normal que vous accédiez directement à votre box sans passer par les autres entrées de l'immeuble qui elles, sont réservées aux habitants de l'immeuble